



Justificatif de domicile ou pas?

Par **charlotte22**, le **07/04/2012** à **21:17**

Bonjour,
Mon ex concubin a déménagé récemment, il refuse de me donner un justificatif de domicile en a-t-il le droit, dans la mesure où il prend notre fille 1 week end sur deux et la moitié des vacances scolaires.
De plus je dois saisir le TGI par rapport à un déménagement éloigné, je vais devoir donner son adresse que se passera-t-il au cas où son adresse est fautive comment prouver que c'est l'adresse qu'il m'a donnée et ainsi prouver ma bonne foi.
Je ne cache pas que la relation est tendue (menace sur ma personne) je crains qu'à la suite d'un week end il ne me rende pas notre enfant, pour toutes ces raisons je souhaiterais avoir OFFICIELLEMENT son adresse.
Que puis-je faire?
Merci.

Par **cocotte1003**, le **08/04/2012** à **05:39**

Bonjour envoyez lui une LRAR à l'adresse qu'il vous a indiquée, vous verrez bien s'il la prend, cordialement

Par **charlotte22**, le **08/04/2012** à **14:41**

Lol je n'y avais pas pensé!! excellente idée! Merci ;)